

LIVRET D'ACCUEIL TEAMS
23H60 DE L'ASCOP MOTO CIRCUIT (C.I.K.)
12 au 15 juillet 2018
Organisation A.S.C.O.P MOTO LE MANS



En raison des mesures imposées de sécurité, des «ouvertures» de véhicule pourront être demandées pour accéder sur le site ...

Merci de votre compréhension !

Accueil : ouverture de l'enceinte du circuit

Jeudi 12 juillet à 11h00 pour les Teams.



L'entrée pour les véhicules des Teams (participants et accompagnants) s'effectuera uniquement par la voie d'accès depuis le rond-point du Technoparc.



Pour des raisons de sécurité et de disponibilité, l'accès de l'enceinte est limité à 3 véhicules par Team.

Ceux-ci devront obligatoirement stationner sur l'emplacement Paddock de son Team !

Les véhicules supplémentaires devront obligatoirement stationner sur le parking accompagnants et public P 13 ; l'accès depuis le paddock se fait par une passerelle (voir plan).



AVERTISSEMENT : Les piscines et autres spas sont strictement interdits sur la totalité du site. Tout contrevenant se verrait immédiatement exclu de la manifestation

Paddock : Un emplacement de 7m x 11m sera attribué à chaque Team (Nord de la piste, voir le plan).



Possibilité de raccordement électrique (prises Européennes).

Ancrages au sol (piquets enfoncés) pour les structures (barnums, stands parapluies, etc..) sont formellement interdits sur tout le circuit : paddocks, supports paddock, terrasses, stands.

Toutes ces structures légères doivent être lestées au moyen de charges « lourdes » et haubanées lorsque cela est possible : ex de lests, jerricans, bidons de 10 ou 20 L (remplis d'eau).



STAND :

Les dimensions d'un stand : Profondeur 5m20, largeur 3m90, hauteur 2m.

Les ouvertures :

Côté piste (sans porte) largeur 1m93, hauteur 2m.

Côté I -paddock (partie arrière) (double porte) largeur 1m70, hauteur 2m05.



Les stands sont équipés de deux prises de courant (16 Amp, 10 Amp, voir photo), d'un interrupteur (lumière) et d'une prise (téléphone) internet permettant de recevoir les classements en temps réels.



D'UN EXTINCTEUR sous la responsabilité du Team (toute détérioration sera facturée au Team).

Cet extincteur ne peut pas être utilisé lors des ravitaillements

Rappel : un extincteur doit être fourni par chaque Team pour les ravitaillements d'essence.

I-PADDOCK : (arrière des stands) Une surface de 7m50 par 4m sera réservée à chaque stand :
Toute installation légère devra être assurée en terme de Fixation (au moyen de lests suffisamment lourds).



Rappel : les piquets enfoncés sont interdits.

Pour des raisons de sécurité, un passage d'1m50 devra être préservé entre chaque emplacement.

Des borniers électriques (prises type européennes) sont accessibles à TOUS.

Interdiction de faire traverser des « rallonges » électriques, sur la voie de sécurité (secours, services)



INTERDICTION FORMELLE : Par arrêté préfectoral, les réchauds ainsi que les radiateurs (gaz, électrique) sont strictement interdits dans les stands et les I-Paddocks.

Toute installation (et remplissage) de piscine ou « spas » faisant office de baignade ...

Les Teams contrevenants à cette interdiction se verront exclus immédiatement de la manifestation.

AUCUN DEPASSEMENT D'INSTALLATION NE SERA TOLERE POUR LES I-PADDOCK ligne en pointillé
(voie de sécurité : arrêté préfectoral).



ZONE D'INTERVENTION et DE RAVITAILLEMENT : Celle-ci est située entre la voie des stands et les stands d'une dimension de 2m de large sur 4m de longueur (obligation de la recouvrir d'un tapis environnemental).



VOIE DES STANDS : Elle doit rester libre à tous moments sous peine de sanction immédiate.

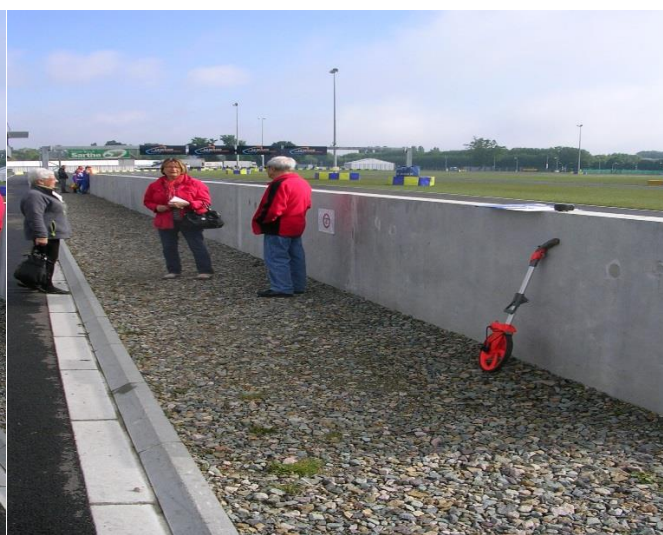
ZONE DE PANNEAUTAGE : située juste devant les stands, entre la voie des stands et la piste (protégée par un mur béton).

Chaque stand dispose de 1m (prof.) sur 2m (larg.) Hauteur maximum 2 m .Les structures « d'abris » (cabines de panneautage) qui seraient installées devront être suffisamment « lestées ».

L'installation électrique des cabines est limitée à 12 volts (batterie, piles, etc...)

Interdiction d'alimentation électrique traversant la voie des stands (sol ou aérienne).

Les cabines de panneautage ne doivent pas dépasser 2 m de hauteur (hors tout).



DEUX PERSONNES SEULEMENT SERONT AUTORISEES SUR LA ZONE DE PANNEAUTAGE.

CONSIGNES :

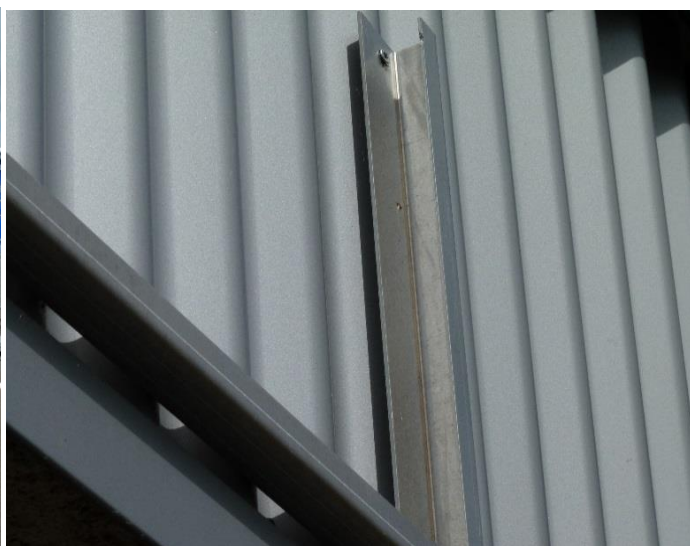
- ✓ Pas de stockage de carburant supérieur à 50 litres dans les stands.
- ✓ Pas d'enfant de moins de 12 ans dans les stands (dans les zones de ravitaillement, dans les zones de panneautage).
- ✓ Pas d'animaux en liberté dans l'enceinte du circuit.

STANDS ADDITIONNELS (à fournir par le Team) l'emplacement total est de 4,50m sur 30m environ

(avec dans le prolongement : le stand, le l.paddock et l'emplacement paddock).

Les emplacements se situent sur la partie Paddock au début de la voie dans les stands numérotés de 41 à 48 (voir photo).

La réception des classements en temps réels (APEX Live) se fera par wi-fi :



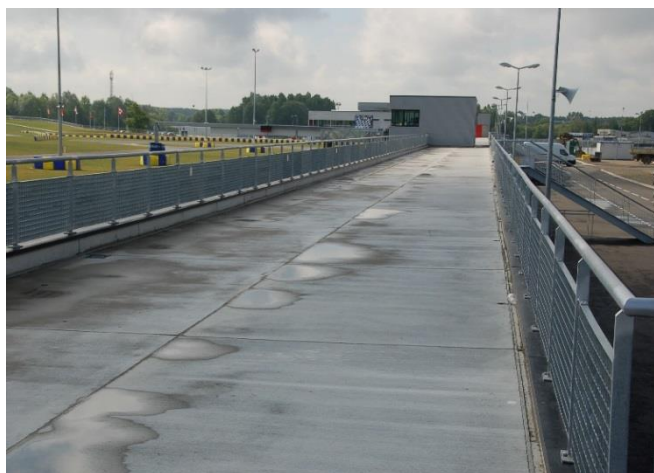
TERRASSES SUPERIEURES (au-dessus des stands) Merci de penser au public ...

Possibilité d'utiliser une surface sur cette terrasse qui ne pourra pas dépasser 3mx3m.

Celle-ci pourra être abritée sous réserve que le stand ou autre barnum soit correctement lesté, haubané et qu'il ne soit pas un espace privé interdit au public !

Des éclairages extérieurs (éclairant la zone de ravitaillement) pourront être installés sur la rambarde (garde-fou) au-dessus des stands.

Au-dessus de l'entrée de votre stand (côté piste) possibilité d'apposer un panneau dans les glissières aluminium prévues à cet effet (photos) dimension 1m70 X 0,40, épaisseur 10 mm.





CONTROLES ADMINISTRATIFS :

Ils débiteront :

Le jeudi 12 juillet de 15h00 à 19h00

Le vendredi 13 juillet de 9h00 à 12h30, et de 14h00 à 18h00

POSSIBILITE DE PRENDRE RENDEZ-VOUS (si les équipes sont complètes) par mail :

< jean-michel.blin4@wanadoo.fr ou <ascopmotolemans@gmx.fr

CONTROLES TECHNIQUES : ils se dérouleront en haut du paddock



Ils débiteront :

Le vendredi 13 juillet de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le Team devra présenter la machine et tous les pilotes avec leur équipement (casque, combinaison, brassard de nuit, les jerricans ou fûts 50 litres maximum destinés à recevoir le carburant) afin qu'ils soient validés.

Essais libres VENDREDI 13 JUILLET de 14h15 à 18h00

Les pilotes participant à ces essais libres **devront obligatoirement être licenciés et avoir passés au contrôle administratif et technique.**

2 possibilités :

- ✓ Détenteurs d'une licence annuelle compétition (NCO, NJ3, NPH, etc...)

Ou

- ✓ Détenteurs d'une licence LJA (prise en ligne sur le site de la FFM, avant le 6 juillet, au prix de 100 €).

RAPPEL, LICENCE LJA2 : prévoyez de prendre votre licence en ligne, téléchargement et paiement sur le site FFM.

Vous munir d'un certificat médical de non contre-indication aux sports motocyclistes de moins d'un an.

Aller dans l'espace licence une manifestation, et suivre les instructions pour effectuer votre prise de licence en ligne.

N'oubliez pas d'imprimer votre licence, que vous devrez présenter au contrôle administratif.

Information : La licence une manifestation (LJA) des 23h60 couvre les essais libres du vendredi.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Tous les participants (licenciés) aux essais libres du vendredi après-midi, devront avoir **retiré un bracelet d'identification spécifique auprès du secrétariat** lors du contrôle administratif.

ATTENTION: seules les machines et les pilotes ayant été contrôlés et vérifiés (bracelets) pourront participer à cette séance d'essais du vendredi après-midi (14h15 // 18h30)

Les pilotes dépourvus du bracelet spécifique ne pourront pas accéder à la piste

BRIEFING : **OBLIGATOIRE** pour tous les responsables de Team et de stand. (émargement obligatoire), il se tiendra le **vendredi 13 juillet de 17h00 à 17h30** (Espace restauration organisation, juste à côté du secrétariat).

CARBURANT

Carburant SP98 prix du litre 2,10 € (prix de vente A.C.O.)

RAPPEL : il est formellement interdit d'introduire dans l'enceinte du circuit du carburant hormis celui contenu dans le réservoir des machines.

La sanction sera l'exclusion immédiate et sans appel de la manifestation pour le Team ayant fraudé.

Les Teams lors du passage au contrôle technique devront présenter les deux (2) jerricans de 20 litres, Cinq (5) de 10 litres ou un fût de 50 litres.

Ceux-ci seront identifiés et admis uniquement lors de la distribution à la pompe du CIK.

Les bons d'essence seront vendus à l'unité. Valeur d'un bon de 10 litres : 21 €

Les bons d'essence ne seront pas remboursés.

Le carburant délivré excédentaire ne sera pas repris.

La vente des bons d'essence se fera à la station aux heures d'ouverture, **SOYEZ PREVOYANT.**

Achats des bons d'essence uniquement par chèque, CB ou espèces.

AVERTISSEMENT : des contrôles de carburant seront effectués tout au long du week-end, les contrevenants seront sanctionnés par une exclusion immédiate et sans possibilité de recours.

Le stockage des jerricans se fera uniquement dans les stands, interdiction formelle de déposer ceux-ci dans un autre endroit SOUS PEINE DE SANCTIONS.

Nous attirons votre attention sur le fait de prévoir un moyen de transport pour vos jerricans (petit chariot, petite remorque de jardin, etc...) **la circulation des véhicules étant interdite derrière les stands.** La pompe de carburant se situe au milieu du paddock à proximité du « staff » médical.

Les bons de carburant devront être signés par le responsable du Team et paraphé par le responsable de la distribution de l'organisation.

Un registre de la distribution sera également tenu (pour les contrôles de la direction de course) sur lequel le Team devra apposer sa signature (indiquant l'heure, la quantité, etc..).

Les horaires d'ouverture de la station sont les suivants :

- Vendredi de 8h30 à 12h15 de 13h30 à 19h00 de 21h00 à 23h00 (début de vente des Bons d'essence)
- Samedi de 8 h 30 à 0 h 00
- Dimanche de 0 h 00 à 12 h 30

RAPPELS : * le chèque caution de 400€ par Team, pour la mise à disposition des emplacements stand/paddock servira également de caution pour le prêt du transpondeur ! Seul le support de ce transpondeur APEX sera à la charge du Team = 12 € (lors du contrôle administratif).

***Aucun Team ne peut prendre possession de son stand sans autorisation et sans avoir effectué l'état des lieux avec l'organisation.**

Les stands peuvent se fermer côté I-Paddock, mais côté piste les teams kart utilisent à titre d'exemple soit des panneaux semi-rigides avec des serre-joints à vis soit des bâches.....



Rappel des dimensions de cette ouverture : L 1m93 par H 2m.

LA RESPONSABILITE DES TEAMS EST ENGAGEE dès l'attribution de leur stand, jusqu'à leur restitution (pas de gardiennage des stands).

L'ASCOP MOTO LE MANS vous rappelle que le 2ème chèque de l'engagement <750 € >

(non remboursable) sera encaissé le 1^{er} juin 2018.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

A.S.C.O.P. MOTO LE MANS : Tél : 02 43 27 93 32

Mail : [<ascopmotolemans@gmx.fr>](mailto:ascopmotolemans@gmx.fr)

[<jean-michel.blin4@wanadoo.fr>](mailto:jean-michel.blin4@wanadoo.fr)

(06 47 735 734)

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt général

Bonne préparation, le secrétariat.